



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

artisanat

Question écrite n° 114393

### Texte de la question

À la suite de la publication du rapport réalisé par l'Union professionnelle artisanale relatif au choix d'un modèle économique performant pour les artisans et les petites entreprises M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales de bien vouloir lui faire connaître la position de son ministère au regard de la proposition relative à la réduction du nombre d'autorisations administratives actuellement au nombre de 1 387.

### Texte de la réponse

En 2006, le Gouvernement a lancé un plan 2007 en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) qui comporte un volet « simplifications » rassemblant une quinzaine de mesures fortes pour prolonger l'effort réalisé depuis 2002 en matière de simplification. Parmi les mesures de simplification inscrites dans ce plan, la première d'entre elles vise à fixer un objectif quantifié d'allègement des procédures d'autorisation administrative. En 2006, trente régimes d'autorisation issus de tests effectués en 2005 ont fait l'objet d'une étude de coût et d'études aboutissant à un gain de plus de 12 millions d'euros pour les entreprises. Les priorités de cette démarche ont porté d'une part sur la transformation des régimes d'autorisation préalable en régimes déclaratifs avec contrôle a posteriori par l'administration, d'autre part sur la simplification des procédures elles-mêmes, avec notamment l'absence de production de pièces justificatives ou leur dématérialisation. Le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales a été impliqué dans ce processus au travers de la procédure d'autorisation de vente au déballage qui sera simplifiée en 2007. Sur la période 2006-2007, 200 autres obligations administratives, sélectionnées dans un panel de 300 obligations en fonction de leur fréquence, de leur volume et de la charge pour l'entreprise, sont inscrites au programme de mesures et de réduction de la charge administrative co-piloté par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114393

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 2006, page 13505

**Réponse publiée le :** 15 mai 2007, page 4609